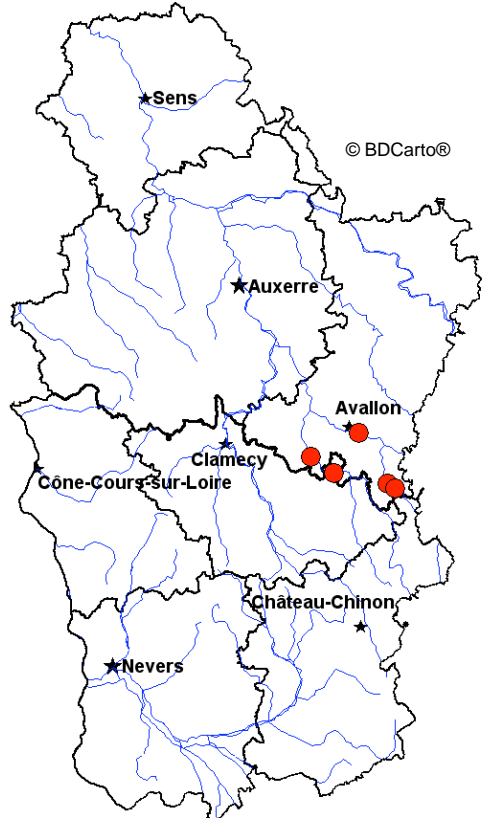




Forêts riveraines et de ravins, corniches, prairies humides de la vallée de la Cure et de Cousin dans le Nord Morvan

Directive Habitats, Faune, Flore



Numéro européen : FR2600983

Numéro régional : 28

Départements : Yonne, Nièvre

Arrondissements : Avallon, Clamecy

Communes : Avallon, Chastellux-sur-Cure, Domecy-sur-Cure, Foissy-lès-Vézelay, Fontenay-près-Vézelay, Magny, Pierre-Perthuis, Pontaubert, Quarré-les-Tombes, Saint-André-en-Morvan, Saint-Brancher, Saint-Léger-Vauban, Saint-Père

Surface : 4 138 hectares

Le site Natura 2000 « Forêts riveraines et de ravin, corniches, prairies humides de la vallée de la Cure et du Cousin dans le Nord Morvan » est localisé au nord du Parc naturel régional du Morvan, sur les départements de l'Yonne et de la Nièvre.

A dominance forestière, il présente une diversité intéressante de milieux naturels.

La juxtaposition des cours d'eau, notamment la Cure et le Cousin, des forêts humides de fonds de vallons, des prairies bocagères, des pelouses et des dalles rocheuses favorise la présence d'espèces reconnues d'intérêt européen.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les forêts : Occupant plus de 60% de la surface du site, les milieux forestiers présentent des faciès très diversifiés, dont les plus remarquables sont une aulnaie de bord de cours d'eau et des forêts de ravins développées sur les éboulis grossiers.

Les espaces forestiers contribuent à lutter contre l'érosion en fixant les berges. Ils jouent aussi un rôle important dans l'épuration des eaux de la nappe phréatique en assimilant les nitrates et profitent à beaucoup d'espèces animales, dont le Grand Murin chassant dans les milieux forestiers présentant peu de sous bois et la Barbastelle d'Europe qui gîte dans les arbres, dans les fentes, derrière les écorces décollées ou dans les cavités dues à la décomposition du bois.



Les prairies : Implantées dans les fonds de vallées humides et entretenues par le pâturage, les prairies concourent à la richesse floristique en permettant le développement de nombreuses espèces végétales adaptées aux différents degrés d'humidité. Les prairies humides, occupant une surface peu significative, possèdent un grand intérêt fonctionnel vis-à-vis des milieux aquatiques (rôle tampon) et abritent un remarquable cortège floristique et faunistique.

Ces prairies sont structurées par un réseau bocager dont les haies, lisières, ripisylves sont indispensables aux espèces de chauves-souris telles que le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe et le Murin à oreilles

échancrées : elles ont besoin de ces repères matériels qui jalonnent leur territoire de chasse et des insectes qui s'y développent. Les éléments du bocage constituent également des corridors écologiques indispensables à la dispersion des espèces



Les pelouses et landes : Développées sur les sols calcaires ou acides des plateaux et hauts de pentes, les pelouses et les landes à Genévrier forment des mosaïques de milieux plus ou moins fermés accueillant de nombreuses plantes à affinité méditerranéenne.

De par les conditions de sécheresse et la faible épaisseur des sols, les pelouses recèlent un cortège d'espèces végétales originales. Les pentes plus ensoleillées constituent un lieu de vie idéal pour nombre de reptiles et de papillons.



Les éboulis, les falaises et les pentes rocailleuses : Dispersés et de faible superficie, les milieux rocailloux et rocheux abritent des espèces spécialisées tels des reptiles et des chauves-souris qui trouvent refuge dans les interstices rocheux.

Les secteurs les plus ensoleillés comme les secteurs ombragés et humides accueillent des plantes spécifiques et rares en Bourgogne. Citons la végétation des fissures, capable de se développer sur un sol très réduit, et les espèces typiques des éboulis, s'adaptant à la mobilité du sol par allongement de leur système racinaire notamment.



Les rivières morvandelles : Les eaux acides, peu minéralisées et de bonne qualité de la Cure et de son affluent le Cousin offrent des habitats naturels favorables à l'alimentation et la reproduction d'espèces aquatiques reconnues d'intérêt européen. Ces rivières hébergent, entre autres, l'Ecrevisse à pattes blanches, petit crustacé en forte régression sur l'ensemble de son aire de répartition, et la Moule perlière, dont les effectifs français ont diminué de plus de 90% en un siècle.



Les milieux aquatiques : Les étangs, mares et zones humides contribuent à un apport non négligeable dans l'alimentation des chauves-souris. Ils sont également le lieu de vie et de reproduction de plusieurs amphibiens et libellules.

Les enjeux sur le site



Si la gestion sylvicole actuelle permet le maintien des milieux forestiers dans un bon état de conservation, certaines activités, telles les coupes rases et les plantations de résineux parfois observées, peuvent s'avérer défavorables aux habitats naturels indispensables à de nombreuses espèces animales d'intérêt européen et dont la présence apparaît comme un enjeu important.

⇒ Adopter ou poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels forestiers et aux espèces.



La majorité des prairies, vouée à l'élevage extensif de bovins, est dans un bon état de conservation. Toutefois, elles sont vulnérables face à l'évolution des pratiques agricoles qui tend non seulement à modifier leur structure et leur composition mais aussi à les raréfier.

❖ L'évolution des pratiques agricoles conduit à la dégradation du maillage bocager, milieu d'alimentation de chauves-souris.

⇒ Maintenir le maillage bocager.

❖ Certaines prairies humides, trop difficiles d'exploitation, se voient abandonnées et par conséquent fortement colonisées par des ligneux, alors que d'autres sont assainies et/ou converties en cultures céréalières.

⇒ Maintenir les activités agropastorales extensives garantes du maintien des milieux ouverts et des éléments du paysage associés (haies, bosquets, ...).

❖ Les prairies des sols plus sains sont quant à elles rarement délaissées. La tendance actuelle est davantage à leur intensification (augmentation du chargement en bétail, amendements, ...) ou leur conversion en cultures céréalières.

⇒ Réhabiliter ou préserver les prairies. Maintenir ou reprendre une activité agropastorale extensive.



Les pelouses, de faible superficie mais d'une grande richesse écologique, sont soumises à des menaces à la fois naturelles et liées au facteur humain. La préservation de celles existant encore aujourd'hui est un enjeu majeur.

Longtemps consacrées au pâturage de troupeaux, les pelouses ont été progressivement abandonnées ou « valorisées » par plantations de résineux.

En l'absence de toute activité agropastorale, elles tendent à se fermer, du fait d'une colonisation naturelle par les ligneux, dont les cornouillers, les prunelliers et les pins issus de semis anciens.

⇒ Maintenir ou reprendre des actions d'entretien adaptées (fauche et/ou pâturage extensifs).



Les habitats rocheux de falaises et d'éboulis, accueillant des formations végétales rares pour la région, présentent un fort enjeu patrimonial.

Du fait des conditions édaphiques particulières qui les caractérisent, ils sont relativement stables et ne nécessitent pas d'intervention spéciale pour leur maintien. Toutefois, les activités sportives et de loisirs (randonnées, ...) peuvent localement altérer leur qualité et perturber leur équilibre (piétinement et dérangements d'espèces).

⇒ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte de ce patrimoine dans les pratiques sportives et de loisirs.



Les rivières à Ecrevisse à pattes blanches constituent des habitats d'espèces d'intérêt européen, plus ou moins menacés à l'échelle nationale et dont le maintien apparaît comme un fort enjeu. En assez bon état de conservation, elles sont cependant l'objet d'activités humaines pouvant leur être particulièrement défavorables telles que :

- l'érosion due aux activités agricoles et sylvicoles ;

- le piétinement par le bétail,

- les modifications des berges et de la ripisylve,

- la création ou les vidanges d'étangs.

⇒ Maintenir ou reprendre les activités agricoles extensives et préserver les habitats à écrevisses.



Les milieux aquatiques, pour lesquels l'enjeu de conservation est principalement lié au cortège faunistique qui leur est associé, sont parfois sujets à des pratiques pouvant leur être dommageables, telles que le drainage des parcelles agricoles et forestières, le comblement direct des pièces d'eau et les aménagements de plans d'eau conduisant à artificialiser les berges et supprimer la végétation.

⇒ Préserver les points d'eau et leur fonctionnalité.

Forêts riveraines et de ravins, corniches, prairies humides de la vallée de la Cure et du Cousin dans le Nord Morvan

Directive « Habitats-Faune-Flore »

FICHE TECHNIQUE

N°SIC : FR2600983

Surface du site en Bourgogne : 4 138 ha

(Nièvre : 426 ha ; Yonne : 3 712 ha)

ZNIEFF concernées :

30010001 ROCHER DE LA BREUILLOT (TRINQUELIN)
 30030005 VALLEE DE LA CURE
 30030006 VALLEE DE LA CURE DE CHASTELLUX A SAINT ANDRE EN MORVAN
 30050003 VALLEE DU COUSIN
 30050004 VALLEE DU COUSIN EN AMONT ET EN AVAL DE MOULIN CADOUX
 30050005 LE CROT DE LA FOUDRE

Communes concernées et superficie en ha :

D	COMMUNE	
89	AVALLON	777,2
89	CHASTELLUX-SUR-CURE	176,0
89	DOMECY-SUR-CURE	806,9
89	FOISSY-LES-VEZELAY	372,8
89	FONTENAY-PRES-VEZELAY	261,7
89	MAGNY	510,6
89	PIERRE-PERTHUIS	511,9

D	COMMUNE	
89	PONTAUBERT	25,3
89	QUARRE-LES-TOMBES	17,8
58	SAINTE-ANDRE-EN-MORVAN	426,4
89	SAINTE-BRANCHER	29,3
89	SAINTE-LEGER-VAUBAN	83,0
89	SAINTE-PERE	139,7

Col « D » départements : 58 : Nièvre, 89 : Yonne

Espèces de l'annexe II de la directive 92/43/CEE :

Groupe	Nom français	Nom scientifique	Statut biologique
			Reproduction
CRUSTACE	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes pallipes</i>	X
CRUSTACE	Mulette perlière	<i>Margaritifera margaritifera</i>	
POISSON	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	X
POISSON	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	X
MAMMIFERE	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	
MAMMIFERE	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X
MAMMIFERE	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	X
MAMMIFERE	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X
MAMMIFERE	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X
MAMMIFERE	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	

Habitats d'intérêt communautaire (annexe I de la directive 92/43/CEE) :

Code Corine, intitulé de l'habitat	Code N2000
22.432 Communautés flottantes à Renoncules et Callitriches	3260
22.32 Végétation naine herbacée	3130
24.43 Végétation immergées des cours d'eau (<i>Ranunculion fluitantis</i>)	3260
31.2 Landes sèches (<i>Calluno-Ulicetea</i>)	4030
31.88 Fruticées à <i>Juniperus communis</i> colonisant pâtures et Landes	5130
34.11 Pelouses pionnières sur substrat rocheux	6110*
34.32 Pelouses mésophiles sub-atlantiques à <i>Bromus erectus</i> (<i>Mesobromion</i>)	6210
34.33 Pelouses ouvertes sèches (<i>Xerobromion erecti</i>)	6210
34.34 Pelouses sèches à graminées (Koelérie et Féole) sur arènes cristallines	6210
37.31 Prairies humides à Molinie et communautés associées	6410
37.7 Ourlets humides à grandes herbes	6430
38.2 Prairies de fauche mésophiles (<i>Arrhenatherion elatioris</i>)	6510
41.12 Hêtraies et hêtraies-chênaies acidiphiles atlantiques à Houx	9120
41.13 Hêtraies et hêtraies-chênaies acidiclinales et neutroclinales	9130
41.24 Chênaies-charmaies acidiclinales	9160
41.4 Forêts de ravins ou de pentes abruptes avec éboulis grossiers à Tilleuls et Erables	9180*
41.51 Vieilles chênaies acidiphiles à Chêne pédonculé	9190
44.32 Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux vives	91E0*
44.31 Forêts de Frênes et d'Aulnes des sources ruisselets et ruisseaux	91E0*
62.2 Communautés des falaises continentales siliceuses	8220
62.3 Dalles sur substrat siliceux	8230

(*)Code natura 2000 marqué d'une étoile : habitat d'intérêt communautaire prioritaire.

Autres espèces remarquables sur le site :

Groupe	Nom français	Nom scientifique	Statut de protection			
			H4	H5	N	B
AMPHIBIEN	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	X		X	
AMPHIBIEN	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	X		X	
AMPHIBIEN	Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	X		X	
AMPHIBIEN	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>			X	
REPTILE	Couleuvre verte et jaune	<i>Coluber viridiflavus</i>	X		X	
REPTILE	Couleuvre d'Esculape	<i>Elaphe longissima</i>	X		X	
REPTILE	Lézard agile	<i>Lacerta agilis</i>	X		X	
REPTILE	Lézard vert	<i>Lacerta viridis</i>	X		X	
REPTILE	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X		X	
REPTILE	Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>			X	
POISSON	Truite fario	<i>Salmo trutta fario</i>			X	
MAMMIFERE	Chat sauvage	<i>Felis silvestris</i>	X		X	
MAMMIFERE	Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>			X	
MAMMIFERE	Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	X		X	
MAMMIFERE	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X		X	
MAMMIFERE	Putois	<i>Mustela putorius</i>		X		

Groupe	Nom français	Nom scientifique	Statut de protection			
			H4	H5	N	B
OISEAU	Cincle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>			X	
OISEAU	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>			X	
FLORE	Lunetière lisse	<i>Biscutella laevigata</i>				X
FLORE	Circée intermédiaire	<i>Circaea x intermedia</i>				
FLORE	Impatiente ne-me-touchez-pas	<i>Impatiens noli-tangere</i>				X
FLORE	Persil des montagnes	<i>Oreoselinum nigrum</i>				X
FLORE	Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>				X
FLORE	Pâturin montagnard	<i>Poa chaixii</i>				
FLORE	Polystich à soies	<i>Polystichum setiferum</i>				
FLORE	Potamot à feuilles obtuses	<i>Potamogeton obtusifolius</i>				
FLORE	Cerisier à grappes	<i>Prunus padus</i>				X
FLORE	Orpin févier	<i>Sedum telephium subsp. fabaria</i>				
FLORE	Silène à bouquets	<i>Silene armeria</i>				X
FLORE	Trèfle semeur	<i>Trifolium subterraneum</i>				X
FLORE	Tabouret des Alpes	<i>Noccaea alpestris subsp. sylvium</i>				X
FLORE	Spargoute printanière	<i>Spergula morisonii</i>				X
FLORE	Pavot du Pays de Galle	<i>Meconopsis cambrica</i>				X

H4, H5- Annexes 4 et 5 de la directive Habitats, N- Protection nationale, B- Protection régionale.



Plan de situation
Echelle 1/100 000
DIREN de Bourgogne
Préfecture de région
Février 2007
Sources fond : IGN

1
Cliquez sur le n° pour plus de détails

2
Cliquez sur le n° pour plus de détails

3
Cliquez sur le n° pour plus de détails

4
Cliquez sur le n° pour plus de détails

RESEAU NATURA 2000 - DIRECTIVE HABITATS
PROJET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE
Région Bourgogne - Départements de la Nièvre et de l'Yonne

n°U.E : FR2600983
n°rég. : 28

FORETS RIVERAINES ET DE RAVINS, CORNICHERS,
PRAIRIES HUMIDES DE LA VALLEE DE LA CURE
ET DU COUSIN DU NORD MORVAN

PLAN D'ASSEMBLAGE DES PLANS DE SITUATION
PROPOSITION DE SITE

